

décembre 2023



## Editorial : Les jeunes croient-ils encore au Père-Noël ?

Tous les 5 ans, plus ou moins à la fin de l'année, un ministre de l'Education Nationale se déguise en père Noël et apporte au pied du sapin sa réforme ou ... sa contre-réforme ! Car, si un changement de majorité peut expliquer une nouvelle orientation politique, il est curieux de constater que ce phénomène existe aussi lorsque la couleur politique reste même. Ce fut le cas avec Xavier Darcos sous le quinquennat Sarkozy et c'est aussi le cas aujourd'hui avec le nouveau ministre Gabriel Attal.

Une nouveauté toutefois, cette réforme n'est pas le fruit d'un programme politique présenté aux citoyens à l'occasion d'une élection. C'est un retour de 50 ans en arrière que nous propose le gouvernement, sans vision d'avenir, sans prise de conscience de la situation de l'école publique ! Créer des classes de niveau selon les résultats des élèves en français et en mathématique et revenir au bon vieux redoublement, remède miracle ? Alors que l'on conti-

nue de fermer des classes et donc de garder des classes surchargées, et que les concours ouverts ne trouvent pas assez de candidats ? Au fait, n'oublions pas que M. Attal était auparavant ministre du budget ... Tout est dit !

Comme le souligne le grand pédagogue Philippe Mérieux : l'école est malade de ses réformes.

C'est triste !

Le président,  
Jean-Jacques RENARD

### SOMMAIRE

- Page 1 : Editorial
- Page 2 : L'inflation, un problème durable...
- Page 3 et 4 : L'orientation : un chemin de croix... laïque !
- Page 5 : Les défis de la parentalité
- Page 6 : Adhérer : pourquoi ?

### AFL INFOS

Revue d'informations  
des

Associations Familiales  
Laiques de Paris,

4 rue Giffard 75013 Paris

Le numéro : 1 euro

Directeur de la revue :

Jean-Jacques Renard

Gérant : D. Foundoulis

Rédaction : F. Thiebault

Contributeurs :

Stéphane Leray

Jean-Jacques Renard,

Antoine Cancellieri

Téléphone : 01 45 84 50 39

Messagerie :

asso@aflparis.org

Site : www.aflparis.org

Chers adhérents,

2023 s'en va, bienvenue à 2024 !

Nous espérons que cette nouvelle année sera moins difficile pour vous tous que les précédentes...

Nous espérons que la solidarité et l'humanisme l'emporteront sur l'individualisme et l'intolérance...

Les administrateurs et les bénévoles des Associations Familiales Laiques de Paris vous souhaitent une belle année 2024 !



BONNE  
ET  
HEUREUSE  
ANNÉE

## L'inflation, un problème durable...

Le Secours Populaire a publié en septembre dernier le **baromètre de la pauvreté et de la précarité\*** dans lequel on apprenait qu'un tiers des Français avait renoncé à faire 3 repas par jour à cause de l'inflation.

Préoccupation majeure des ménages de la seconde moitié des années 70 et du début des années 80, l'inflation, c'est-à-dire la hausse généralisée et durable des biens et services, n'a pas dépassé 4% en France depuis plus de 35 ans. Elle était inférieure à 2% depuis le passage à l'Euro.

Or, entre juillet 2021 et juillet 2022, elle a bondi de 1,5 à 6,8% et même à 7,2% en janvier 2023. Comme le met en lumière l'étude du Secours Populaire, elle est toujours synonyme de perte de pouvoir d'achat.

Depuis 1946, l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques) rattaché au ministère de l'Economie et des Finances, procède mensuellement à **400 000 relevés de prix sur 1 100 produits** pour en dégager les variations et donner l'IPC (Indice des prix à la consommation). Il s'appuie sur un panier fixe constitué à égales proportions de biens et services consommés au cours d'une année, pour en déduire l'évolution mensuelle des prix, appelée inflation.

**En 2022, ce panier se décompose par produits de consommation comme suit** : alimentation 14,7%, alcool et le tabac 4%, habillement 3,5%, logement 15,5%, équipement du logement 5,3%, santé 11,3%, transports 14,2%, communications 2,6%, loisirs et culture 8,4%, enseignement 0,1%, hébergement et restauration 6,6%, autres biens et services 13, 8%.

**Deux critiques de méthodologie** sont régulièrement mises en avant dans le calcul de cet indice. Dans la part logement, le loyer seul représente 6,1%, (le restant étant constitué des charges, des dépenses en énergie et des travaux d'entretien) et apparaît toujours sous estimée par ses détracteurs.

La comptabilité nationale que suit l'Insee considère bien la location comme une consommation qui rentre dans le calcul de l'indice, mais pas l'achat immobilier considéré comme un investissement. Pour comprendre la faiblesse de ce ratio à 6,1 % l'Insee rappelle que 6 Français sur 10 sont propriétaires de leur logement ce qui minore d'emblée son poids dans le panier. Le second point concerne la qualité des produits échantillonnés. L'IPC est un indice à utilité constante et non à qualité constante. Par exemple, si un paquet de biscuits passe de 125g à 100g sans changement de prix, l'indice ne prendra pas en compte cette modification.

Et cet indice est décliné par produits qui n'évoluent pas

dans les mêmes proportions sur une période identique. Un IPC de 4,5% - comme c'est le cas actuellement - peut masquer une inflation des prix de l'alimentation supérieure à 14% sur 1an. Sur 2 elle atteint même 21%. Pour tous ceux dont les budgets sont serrés\*\*, c'est d'autant plus difficile quand s'ajoute une flambée des prix des énergies (augmentation globale de 41,9% sur un an en 2022\*\*\*), notamment gaz et électricité, qui même compensée en bonne part en 2022, ne permettra pas de revenir dans les prochaines années aux niveaux de prix d'avant la crise énergétique. Les expulsions locatives ont aussi augmenté en 2022 et une aggravation est à craindre en 2023, du fait des hausses de loyer et des coûts de l'énergie et de l'alimentation. Les ménages les plus modestes, c'est à dire près de 16,5 millions de personnes, sont donc confrontés à des arbitrages budgétaires difficiles : se loger, se chauffer, se nourrir...

**On l'aura compris cet IPC est une moyenne** qui correspond rarement aux ressentis des Français. Ce sont notamment les raisons qui avaient incité la CGT à publier son propre indice entre 1972 et 1995 plus proche de la vie d'un salarié ; Il fut toujours supérieur à celui de l'Insee et utilisé à défaut pour demander des revalorisations salariales.

Depuis 1996 pourtant, les instituts statistiques nationaux de la zone euro produisent un nouvel indice : l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) très proche de la méthodologie utilisée par l'IPC dans le but de pouvoir comparer l'inflation des pays de l'UE.

**Comment sortir de cette spirale inflationniste ?** Deux solutions possibles émergent. La première est monétaire et consiste à agir sur le pouvoir d'achat des ménages en le restreignant. C'est l'option que suit la BCE (banque centrale européenne) dont la mission est de maintenir la stabilité des prix. Depuis juillet 2022, elle a de fait augmenté dix fois son taux d'intérêt de l'euro pour le porter de 0% à 4,5% le 20 septembre dernier selon les règles économiques libérales. La seconde solution relève plus de la conjoncture et mise sur l'apaisement des crises géopolitiques actuelles (guerre en Ukraine, guerre en Israël) dont on espère les règlements par voie diplomatique pour que cesse la pression sur les cours des énergies primaires tels que le pétrole ou le gaz.

Que ce soit l'une ou l'autre, elles prendront du temps pour avoir des effets concrets. **Mieux vaut se faire à l'idée de vivre avec l'inflation pour quelques temps.** C'est la raison pour laquelle, il serait sans doute opportun de discuter démocratiquement de la méthodologie employée par l'Insee. Car au-delà du calcul de l'inflation, c'est le seul indice qui permet d'indexer les loyers, des prestations sociales, des pensions alimentaires, et des taux d'épargne réglementés. Nous sommes tous concernés.

*Sources principales : l'Insee—\*sondage réalisé par l'institut Ipsos - \*\* Etude la Dress (direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) - \*\*\*Le Monde 9 septembre 2023*

# L'orientation : un chemin de croix ... laïque !

Toutes les familles s'y trouvent confrontées, si bien que pour nombre d'entre elles, l'exercice tient plus de la « course d'orientation » que du parcours serein qui devrait prévaloir. En cause, avant tout, notre système éducatif qui exacerbe la concurrence entre les jeunes et leur tri permanent, situation qui devrait selon toute logique s'aggraver avec les nouvelles réformes que le ministre Gabriel Attal vient d'annoncer, notamment avec la résurgence des classes de niveau au collège.

**Cependant, rien ne se fera sans les jeunes.** C'est pourquoi cette politique ne peut être entreprise et menée à bien qu'avec ceux à qui elle s'adresse.

**Il convient de replacer le jeune au cœur du système d'orientation.** Celui-ci se déroule selon une logique bien huilée avec un effet couperet en fin de 3<sup>e</sup> puis de seconde au gré des conseils de classes. Autant dire que si on ne s'y est pas préparé avant (a minima en 4<sup>e</sup>) on court à la catastrophe.



Le déterminisme avéré de l'origine sociale du milieu familial conforte la fracture dans la connaissance des itinéraires d'orientation suivis par les jeunes. En témoigne la répartition des étudiants accédant aux cycles supérieurs, accentuée à ce niveau entre filières ouvertes (Universités) et sélectives (Grandes Ecoles).

La prévalence de "l'orientation par défaut" vers des filières marquées au sceau dépréciatif de la voie professionnelle reste forte : comment réhabiliter "l'intelligence de la main, du geste ?

Ainsi s'impose une hiérarchie bien ancrée dans l'inconscient collectif, allant de l'enseignement professionnel à la voie générale plébiscitée, en passant par la filière technologique...

Une réflexion salutaire pourrait être menée, à partir d'études récentes concernant la problématique des mé-

tiers d'avenir et la remise en cause actuelle de certaines orientations inscrites dans la réforme "Haby" (collège unique, éducation à l'orientation, redoublement, reconnaissance de l'existence de la communauté éducative et du rôle des parents dans la participation à la vie scolaire...)

Quid du laboratoire du Ministère de l'Éducation Nationale ? De l'école émancipée et l'accès à l'autonomie (LAP : *Lycée Autogéré de Paris*, micro-lycée, PIL : *Pôle Innovant Lycéen*, MLDS : *mission de lutte contre le décrochage scolaire* ...) ? La pertinence de ces dispositifs d'accompagnement des élèves en difficultés ou atypiques n'est pas thésaurisé, et encore moins essaimé.

Parmi les discriminants figeant le parcours d'orientation, l'on peut relever au moins ces deux problématiques prégnantes : l'accès et l'attractivité des métiers scientifiques et technologiques pour les jeunes filles et la défense d'une école inclusive accueillant en milieu ordinaire de façon optimale les jeunes en situation de handicap, visible et invisible.

Une réflexion des instances familiales s'impose pour faire valoir l'accès au droit en matière de liberté de mobilité sociale de la jeunesse dans sa diversité, dont l'orientation constitue le levier premier.

**Le droit à une orientation choisie participant du développement et de l'autonomie de l'élève doit pouvoir s'exercer dans un système rénové, favorisant l'initiative et la découverte pour construire un vrai projet personnel et professionnel.**

Donner du sens à son projet de vie constitue une constante préoccupation des jeunes, leur degré d'engagement dans le secteur associatif solidaire, ludique et sportif en témoigne et ce malgré un environnement anxigène.

## Pour aller plus loin...

### Les chiffres clés de la jeunesse 2023

<https://www.education.gouv.fr/l-education-nationale-en-chiffres-edition-2023-378943>



# L'orientation : un chemin de croix ... laïque !

## Pour rappel, les préconisations du CESE (Conseil Economique, Social et Environnemental) en matière d'orientation :

- Garantir les conditions d'un véritable accompagnement en matière d'orientation pour que les jeunes deviennent acteurs de leur orientation ;
- Passer de procédures ponctuelles à un parcours d'orientation choisie ;
- Réussir son orientation pour une bonne insertion professionnelle.

## Ces préconisations peuvent en outre être complétées par les recommandations suivantes :

- installer l'orientation dans le temps : sensibiliser les jeunes aux filières métiers dès la 4ème (idéalement dès le primaire) pour décrypter les informations, déconstruire des clichés notamment H/F, devenir acteurs de leur orientation ;
- « Désstresser » l'orientation en informant mieux les parents y compris sur les filières tout au long de la vie, en prévoyant l'accès à la découverte des métiers et à l'information aux jeunes en réorientation ou en recherche de projet professionnel.

## Pour aller plus loin...

*Le journal est maintenant en ligne sur le site [aflparis.org](http://aflparis.org) et sur notre newsletter mensuelle. Vous pouvez donc plus facilement accéder aux liens que nous vous proposons.*

### Insertion professionnelle et sociale des jeunes :

<https://www.vie-publique.fr/rapport/36870-insertion-professionnelle-et-sociale-des-jeunes>

**Rapport Injep :** [https://injep.kentikaas.com/GED\\_RFX/199217991749/INJEPR-2022-10\\_Synthese.pdf](https://injep.kentikaas.com/GED_RFX/199217991749/INJEPR-2022-10_Synthese.pdf)



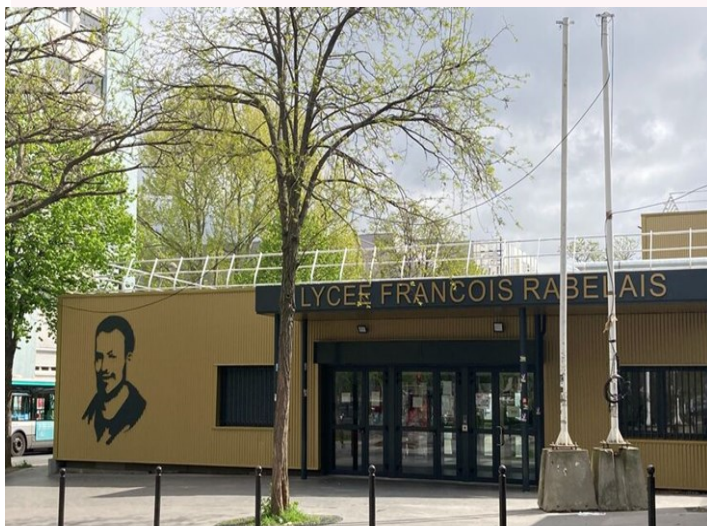
**SERVICE NATIONAL UNIVERSEL**

<https://www.education.gouv.fr/reperes-et-references-statistiques-2023-378608>

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/plus-de-900-classes-volontaires-pour-realiser-le-snu-sur-le-temps-scolaire-20231103>

<https://www.letudiant.fr/educpros/actualite/l-integration-du-snu-au-lycee-et-dans-le-pacte-enseignant-ne-fait-pas-l-unanime.html>

## Au Lycée Rabelais (Porte de Clignancourt – 18<sup>e</sup> arrondissement), le CDAFAL accompagne les jeunes pour réaliser leur inscription dans Parcoursup



Durant le premier semestre 2023, plusieurs bénévoles du CDAFAL ont accompagné une quinzaine de jeunes lycéens pour faire leur choix et pour constituer leur dossier sur la plateforme Parcoursup qui centralise la quasi-totalité des inscriptions dans l'enseignement supérieur.

Ces jeunes étaient bien évidemment encadrés par les équipes du lycée, leurs professeurs et les psychologues de l'Education Nationale, mais il était utile qu'ils puissent également avoir le soutien et les conseils de personnes étrangères à l'institution. Les rôles sont complémentaires, de même que les approches peuvent être différentes. En général, le discours reste identique, ce qui renforce la crédibilité de chacun.

**Cette action sera reconduite en 2024.**

## Les défis de la parentalité

Aurore Bergé, ministre des solidarités et des familles, vient de mettre en place une « commission scientifique » coprésidée par Serge Hefez, pédopsychiatre, et Hélène Roques, autrice de « Sauvons nos enfants ».

**Cette commission devra faire des propositions concrètes d'ici à 6 mois, destinées à « relever les défis de la parentalité d'aujourd'hui ».**

On applaudirait volontiers à cette initiative si elle n'était pas précédée par la confirmation (*lors d'un entretien à La Tribune Dimanche du 9 décembre*) de diverses mesures qui seront mises en œuvre conjointement avec la première ministre Elisabeth Borne et le garde des sceaux, Eric Dupont-Moretti : travaux d'intérêt général pour les parents défaillants, paiement d'une contribution financière pour les parents d'enfants coupables de dégradations, et amende pour les parents ne se présentant pas aux audiences qui concernent leurs enfants.



Ce n'est pas la première fois que l'on envisage de sanctionner les parents jugés irresponsables : une récente proposition de loi visant à supprimer ou à suspendre les allocations familiales pour les parents d'enfants criminels ou délinquants a été déposée le 4 octobre 2023 par Bryan Masson, député RN des Alpes Maritimes, propose dès la première infraction de sanctionner financièrement et facilement les familles.

En mai 2010, c'est déjà une proposition de loi Ciotti « visant à lutter contre l'absentéisme scolaire » qui devait être examinée en urgence par le Parlement pour s'appliquer dès la rentrée des classes de septembre. Le texte était proche du système applicable avant 2004, supprimé car inefficace et inéquitable (à l'époque, 1,5 millions de familles avec 1 seul enfant n'était pas concernées, n'étant pas allocataires).

A chaque tentative, les porteurs de ces textes s'appuient sur l'adhésion de Français, qui, selon les son-

dages, jugent ces propositions « de bon sens ». Il faut désigner les fautifs, les « mauvais » parents ! Pourtant, on sait déjà depuis bien longtemps que ce type de sanction est voué à l'échec, et que les nombreux pays qui ont cherché à responsabiliser les familles et lutter contre l'absentéisme scolaire et la délinquance (problèmes souvent liés) ont renoncé à ce type de démarche, car la sanction financière intervient trop tard, et vise principalement les familles déjà vulnérables socialement. **Avant toute chose, il convient d'analyser les causes de ces comportements**, et on peut espérer que la commission scientifique pluridisciplinaire qui commence ses travaux s'y attachera.

**Les inégalités sociales, économiques et culturelles ont une grande part dans le devenir des enfants**, tout se joue dès la naissance. Selon les économistes Clément Carbonnier et Bruno Palier « *Lutter contre la pauvreté des enfants et leur garantir les meilleures conditions de garde et d'éveil permet de prévenir l'exclusion, de donner à chacun les moyens de choisir une vie conforme à ses projets et de préparer une main-d'œuvre mieux formée* ».

Le collectif pour une Parentalité féministe s'exprimait dans une tribune du Monde le 17 novembre dernier, appelant le personnel politique à se préoccuper de la situation économique et sociale que subissent les familles monoparentales, de plus en plus nombreuses dans notre pays. **40% d'entre elles, soit 2 millions, vivent sous le seuil de pauvreté.** Elles représentent aujourd'hui un foyer sur quatre. C'est l'avenir de 3 millions d'enfants qui se joue dans ces familles !

**Ce sont bien au contraire les dispositifs impliquant les familles dans l'école de manière précoce et positive, pour leur donner des outils qui leur permettront d'accompagner leurs enfants tout au long de la scolarité, qui doivent être privilégiés.**

Nos associations familiales laïques de Paris se sont emparées de cette problématique, pour proposer un dispositif d'accompagnement à la scolarité, et notamment pour les choix d'orientation tels que ParcoursSup. La déscolarisation, l'absentéisme, la délinquance qui peut en résulter, ce n'est pas une fatalité. Encore faut-il permettre aux familles de faire face aux défis de l'orientation en les aidant à comprendre et en décoder les règles...

Une inquiétude toutefois : 3 membres de la commission scientifique ont annoncé leur démission dès la première séance, parmi lesquelles Irène Théry, éminente sociologue de la famille. Ils regrettaient que les travaux à venir « *soient placés sous l'égide de méthodes répressives* », déplorant dans un entretien accordé au journal Le Monde « *la confusion faite entre les politiques et les chercheurs* ».



## BULLETIN D'ADHESION

A retourner à :

**AFL Paris 4 rue Giffard 75013 PARIS**



### BULLETIN D'ADHESION 2024

NOM : Prénom :

ADRESSE :

Code postal : Commune :

Adresse courriel :

NOM et Prénom du conjoint :

*Enfants mineurs ou handicapés*

Date de naissance : Date de naissance :

Date de naissance : Date de naissance :

- Cotisation 2024 : 15 euros
- Abonnement à Familles Laïques (revue nationale) : 4 euros
- DON :  euros

DATE ET SIGNATURE :

### Adhérer, pourquoi ?

Les Associations Familiales Laïques luttent depuis 1967 pour la reconnaissance des différentes formes familiales, pour les droits des consommateurs, l'accès aux services publics pour tous, la promotion de la citoyenneté, la solidarité, et pour la défense de la laïcité.

En rejoignant les AFL Paris, vous aiderez l'association à vous représenter et à s'engager dans les combats qui vous tiennent à cœur (énergie, alimentation, logement, éducation, accès aux droits...) et à les mener à bien, que ces combats soient collectifs ou individuels.

Adhérer aux AFL, c'est nous permettre d'agir pour vous au quotidien en nous aidant à valoriser notre expertise, organiser des manifestations et des événements ou mener des campagnes d'information et de sensibilisation.

En 2024, l'adhésion est simplifiée, et elle ne vous coûtera que 15 euros, vous avez la possibilité de faire un don pour nous soutenir. Merci d'avance de votre générosité!



### Adhérer, c'est facile avec Hello Asso !

Scannez ce QR Code ou utilisez le lien ci-dessous pour accéder au site, adhérez en ligne et réglez par carte bancaire...

<https://www.helloasso.com/associations/conseil-departemental-des-associations-familiales-laiques-de-paris/adhesions/bulletin-d-adhesion-2024>